

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 août 2023

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2023_89****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
13****Nombre de votants :
17**

L'an deux mille vingt-trois et le sept août à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le premier août deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTI, M. Damien SCANDOLA, Mme Nicole OUDINOT, M. Christian CRISCI, Mme Emilie PLAZA MORENO, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale
M. Christophe LERICHE, Conseiller Municipal, à M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire
Mme Marie COMPAN, Conseillère Municipale à M. Bernard GIRAUD, Adjoint au Maire
Mme Michelle NOERO, Conseillère Municipale à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absentes excusées : Mme Alicia MENARDO, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Création de 4 postes de vacataires

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer 4 emplois de vacataires pour effectuer des missions de sécurité lors des manifestations traditionnelles organisées sur le territoire de la commune de Peille.

Considérant que les missions seront spécifiques et ponctuelles à caractère discontinu et seront rémunérées à la vacation et après service fait.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée,

AR Prefecture

006-210600912-20230807-2023_89-DE
Reçu le 08/08/2023

- La création de quatre postes de vacataires qui seront chargés d'assurer la sécurité lors des manifestations traditionnelles organisées sur le territoire de la commune de Peille. Ces personnes devront être titulaires du CQP APS (Certificat de Qualification Professionnelle des Agents de Protection et de Sécurité).

- Que la rémunération soit effectuée sur la base d'un forfait horaire de 30 € brut.

- Que les postes soient créés pour une durée maximale d'un an à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- De créer 4 postes de vacataires.
- Pour une durée d'un an.
- D'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposée.
- De donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, charges du personnel.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.